

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 580

présenté par

M. Paul

ARTICLE 50

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« médicaments et dispositifs médicaux »,

les mots :

« produits de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.